



# CEROM

## Estimation du PIB par habitant de Saint-Martin

Octobre 2014

Depuis la mise en place du projet CEROM en 2003, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français que sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte récemment devenue un département.

La première estimation du PIB par habitant de Saint-Martin a été réalisée en 2005 sur la base des données datant de 1999. En 2014, le partenariat Insee, AFD et IEDOM a procédé à une actualisation du PIB par habitant de la Collectivité, en suivant la méthodologie adoptée en 2005. Compte tenu des dernières données disponibles, cette nouvelle estimation a porté sur l'année 2010.

### Stabilité du PIB par habitant entre 1999 et 2010

Le PIB par habitant de Saint-Martin est estimé à 14 700 €<sup>1</sup> en 2010, contre 14 500 € en 1999. En onze ans, la collectivité a connu une forte croissance démographique, passant de 29 112 à 36 979 habitants (+2,1 % par an), son PIB par habitant a peu progressé compte tenu de cette évolution. La croissance annuelle moyenne du PIB en valeur est estimée à 2,3 %.

À l'instar de l'estimation de 1999, l'estimation du PIB par habitant de 2010 a été réalisée par combinaison de méthodes de *benchmarking*<sup>2</sup>. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques fiables. À Saint-Martin, le système d'informations statistiques actuel ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant. Une faible culture déclarative explique en partie le manque d'informations économiques, sociales et fiscales.

Par ailleurs, la configuration géographique exceptionnelle de Saint-Martin rend l'estimation d'autant plus ardue. En effet, l'île est composée de deux territoires, ayant des contextes économiques, sociaux et institutionnels différents et entre lesquels la circulation est libre : une partie néerlandaise (Sint Maarten) au sud, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, et une partie française au nord, couvrant 56 km<sup>2</sup>.

L'ensemble des flux entre ces deux parties n'est pas quantifiable et est caractérisé par une forte porosité.

Deux méthodes de *benchmarking* ont ainsi été utilisées : une approche par l'offre et une approche par la demande. L'estimation finale est obtenue par la moyenne des résultats de ces deux approches.

### L'approche par l'offre

L'approche par l'offre s'appuie sur l'hypothèse forte d'une comparabilité économique des facteurs de production entre plusieurs territoires, identifiés comme suffisamment proches et pour lesquels des éléments quantitatifs structurels sont disponibles. Dans le cas de Saint-Martin, la proximité avec la Guadeloupe et avec Sint Maarten a permis cette comparabilité. La méthodologie adoptée est restée proche de celle utilisée pour l'estimation de 1999, afin de permettre l'analyse des résultats dans le temps.

La productivité apparente par tête, de la Guadeloupe ou de Sint Maarten, a ainsi été imputée par branche, en fonction des similarités de territoires et du caractère structurel de la productivité. Pour rappel, la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail :

- la richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) ;
- seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte, et il est quantifié par le nombre de personnes en emploi.

Une fois la productivité considérée comme exogène, la connaissance du niveau d'emploi et de sa structure par branche déterminent la production.

En 2010, la population active de Saint-Martin s'élève à 17 800 personnes. Le taux d'activité et le taux d'emploi diminuent de 2 points par rapport à 1999 (respectivement 73 % et 53 %) pesant de fait sur l'activité. Plus de la moitié des actifs occupés travaillent dans le tertiaire marchand, toutefois en forte diminution par rapport à 1999 (-8 %). Cette baisse profite essentiellement au secteur public.

Le secteur public emploie en 2010 plus du quart des salariés (+8 % par rapport à 1999) et sa productivité est identique à celle de la Guadeloupe. Par ailleurs, un

<sup>1</sup> En euros courants.

<sup>2</sup> Méthodes d'analyses comparatives à partir d'indicateurs précis.

salarié sur dix travaille dans la construction et un sur vingt dans l'industrie. Si l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes s'est réduit depuis dix ans, il reste élevé, soutenant l'activité des branches où les hommes sont plus présents et souvent associées à des productivités plus faibles (agriculture et construction).

Entre 1999 et 2010, la structure d'emploi par catégorie socioprofessionnelle évolue peu. Seul le nombre de cadres et d'emplois liés aux professions intermédiaires progresse de 2 % au détriment des employés, des artisans et des commerçants (-2 %). Cette évolution soutient ainsi la productivité apparente du travail, en moyenne supérieure dans ces catégories, plus qualifiées.

### L'approche par la demande

L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables.

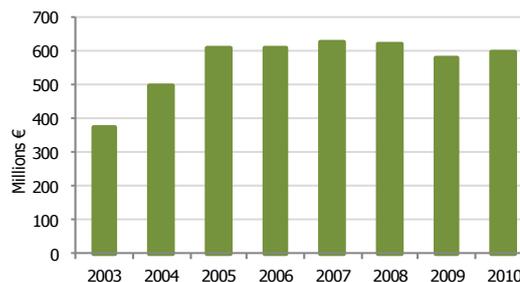
Lors de l'estimation de 1999, cette relation avait été établie à partir des données de 22 économies de la Caraïbe. Pour l'estimation de 2010, l'échantillon a été élargi à 28 économies de la Caraïbe en raison du développement des appareils statistiques de la zone.

Les spécificités de Saint-Martin ne permettent pas d'obtenir directement la valeur des importations nécessaire au calcul du PIB par habitant. La majorité des importations destinées à la partie française de l'île provient du port de Philipsburg situé du côté néerlandais. Compte tenu de la libre circulation des personnes et des marchandises entre les deux parties de l'île, l'approche retenue pour obtenir le niveau des importations par habitant pour Saint-Martin a consisté à prendre en compte l'ensemble des importations (Saint-Martin et Sint Maarten) rapporté à la population totale de l'île.

Selon les acteurs locaux, la part des marchandises arrivant au port de Galisbay, situé en partie française, est marginale et reste difficile à quantifier. Une comparaison des arrivées de containers équivalent vingt pieds (EVP) dans chacun des deux ports a permis d'estimer la part des marchandises arrivant au port de Galisbay à 10 % des marchandises arrivant à Sint Maarten.

Ainsi, entre 2003 et 2010, le montant des importations sur l'île augmente en moyenne de 6 % par an, pour se stabiliser autour de 600 millions € entre 2005 et 2010.

### Évolution du montant des importations de l'île\*



\* avec l'hypothèse de valorisation des importations à Saint-Martin estimée à 10 % de celles de Sint Maarten

Source: Central bank of Curacao end St. Maarten, IEDOM.

### Le PIB par habitant reste stable compte tenu de la forte croissance démographique

La collectivité d'outre-mer de Saint-Martin compte 36 979 habitants en 2010, soit 7 867 personnes de plus qu'en 1999. La population a augmenté en moyenne chaque année de 2,1 % depuis 1999.

Le solde apparent des entrées et des sorties pèse négativement (-0,2 %) sur l'évolution de la population. Le solde naturel est l'unique moteur de la croissance démographique. Le solde naturel élevé est le résultat d'une forte natalité et d'une faible mortalité. Le taux brut de natalité moyen entre 1999 et 2010 est de 26,3 ‰ (12,9 ‰ en France métropolitaine) et le taux de mortalité de 3,2 ‰ (8,5 ‰ en France métropolitaine).

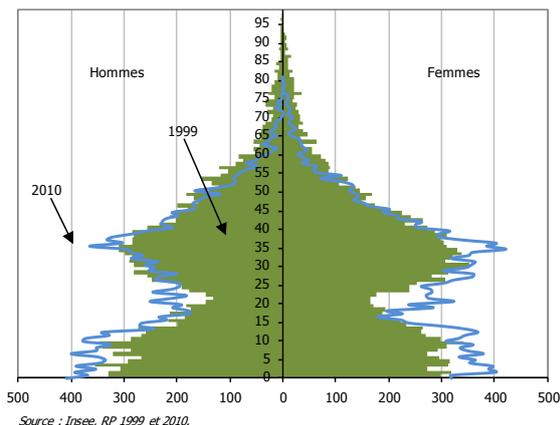
### Indicateurs démographiques de Saint-Martin

	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	2,1
due au solde naturel en %	2,2	2,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,0	-0,2
Taux de natalité (‰)	25,0	26,3
Taux de mortalité (‰)	3,2	3,2

Sources : Insee, RP 1990 dénombrement, RP 1999 et RP 2010 exploitations principales - État civil.

La structure par âge de la population évolue lentement. Le système scolaire se terminant au lycée, les étudiants doivent quitter la collectivité pour poursuivre leurs études. Ce phénomène se traduit par un déficit de jeunes âgés de 20 à 24 ans. Ce déficit, constaté en 2010, existait déjà en 1999. Les jeunes de moins de 15 ans représentent trois personnes sur dix en 2010, comme en 1999. Les évolutions se font essentiellement sur les tranches d'âge plus élevées. Les personnes ayant entre 45 et 59 ans représentent 18 % de la population en 2010 (13 % en 1999) et la part des personnes ayant entre 60 et 74 ans est passée de 4 % à 7 %. En 1999, une personne sur deux avait moins de 28 ans contre un âge médian qui s'élevait à 30 ans en 2010.

## Pyramides des âges aux 1<sup>er</sup> janvier 1999 et 2010



## Les secteurs clés de la collectivité

Un regard sur l'activité des secteurs clés entre 1999 et 2010 permet d'apprécier davantage l'évolution de la production de richesse à Saint-Martin.

Afin de mieux cerner les problématiques relatives au développement économique et social de Saint-Martin, il est nécessaire de tenir compte de la continuité territoriale avec la partie néerlandaise qui engendre une situation particulièrement concurrentielle. Sint Maarten dispose d'une réglementation et d'une fiscalité différentes. De même, ses politiques sociales ne sont pas équivalentes à celle de Saint-Martin. Enfin, une partie des revenus générés côté français est dépensée en partie néerlandaise où le dollar américain est la devise la plus courante.

L'économie de Saint-Martin est fortement tertiaisée. La place des services non marchands est prépondérante : ils concentrent 45 % des emplois et leur part dans la valeur ajoutée s'élève à 39 % en 2010. L'économie reste toutefois fortement dépendante du tourisme et du secteur de bâtiment et des travaux publics (BTP).

## Le tourisme, moteur de l'économie

Le tourisme constitue le principal pilier du développement de l'île tant du côté français que du côté néerlandais. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représente, en 2010 pour la partie française, plus de 1 400 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic.

### Une fréquentation de l'île inégale

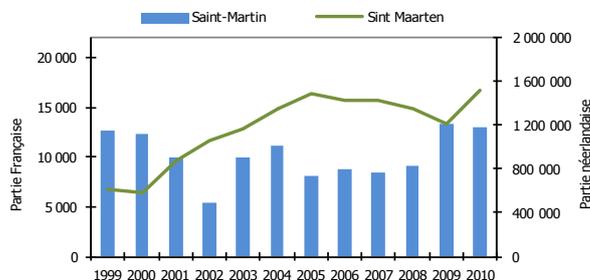
En 2010, l'île enregistre 2,2 millions de visiteurs dont 80 % arrivent côté néerlandais. Avec 1,5 million de passagers en 2010, l'activité de croisière représente la principale source d'arrivée touristique sur l'île de Saint-Martin.

Près de 90 % des arrivées de bateaux de croisière se font côté néerlandais. Cette activité s'est

considérablement développée depuis le renforcement de la capacité d'accueil du port en eau profonde de l'île situé à Philipsburg, avec en 2008, la construction d'un nouveau quai permettant aux plus grands paquebots (6 000 passagers) d'accoster. Entre 2000 et 2010, le nombre de passagers a augmenté en moyenne de 10 % par an soit au total plus d'un million de passagers supplémentaires sur cette période. Selon l'organisation caribéenne du tourisme (CTO), Sint Maarten est une destination majeure dans le bassin caribéen et se place, en 2010, à la 5<sup>e</sup> position en termes d'arrivées de croisiéristes. Par ailleurs, les dépenses totales de ces passagers sont estimées<sup>3</sup> à près de 294 millions USD, soit 20 % des dépenses effectuées sur l'ensemble des 21 destinations caribéennes prises en compte. Sint Maarten se classe ainsi au 1<sup>er</sup> rang en termes de dépenses des croisiéristes, devant les Îles Vierges et les Bahamas. À ces dépenses, il est important de prendre en compte celles générées par les 450 000 membres d'équipage des bateaux.

Le port de Marigot, côté français, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). Cependant, l'absence de quai dédié pénalise les escales. Après la baisse significative du nombre de croisiéristes observée entre 2000 et 2008, l'année 2009 a marqué un retour à la hausse. En 2010, près de 13 000 croisiéristes ont été enregistrés côté français.

## Évolution du nombre de croisiéristes sur l'île



Les arrivées de passagers aéroportuaires se font également majoritairement à l'aéroport *Princess Juliana*, partie néerlandaise, qui constitue un important *hub* avec 32 destinations desservies, 21 compagnies régulières et 13 lignes charters. En 2010, le total de passagers s'élevait à près de 443 000, contre près de 445 000 en 1999.

L'aéroport de Grand-Case, partie française, est sensiblement plus modeste en termes de structure et de trafic avec 204 700 passagers en 2010. Sur la décennie, le nombre de passagers a progressé en moyenne de 5 % par an.

<sup>3</sup> Estimation pour l'année 2011 de la Florida Caribbean Cruise Association (FCCA).

### **Un dynamisme qui profite peu à la partie française**

Cet important trafic de passagers ne bénéficie que marginalement à la partie française. Les arrivées s'effectuant essentiellement du côté néerlandais, Sint Maarten en tire profit grâce aux taxes d'entrée collectées.

Aussi, ce constat est similaire pour le secteur de l'hôtellerie et la restauration. En effet, les touristes restant hébergés côté néerlandais, le taux d'occupation des hôtels se révèle plus élevé : 61 % à Sint Maarten en 2010 contre 50 % à Saint-Martin. La durée moyenne du séjour est estimée à trois jours côté français contre cinq jours côté néerlandais. En termes d'emplois, la branche de l'hôtellerie et de la restauration représente, en 2010, plus de 1 400 salariés à Saint-Martin contre plus de 2 700 à Sint Maarten. L'activité de *time share*, qui est une pratique touristique importante à Sint Maarten, et qui n'existe pas sous cette forme en partie française, est très développée avec 2 100 unités en 2010 et un taux d'occupation de 72 %. Les dépenses journalières des propriétaires de *time share* sont significativement plus élevées que celles des visiteurs séjournant dans les hôtels. Entre 2005 et 2010, le nombre de voitures de location a augmenté de 53 % et, selon le CBS<sup>4</sup>, les touristes séjournant en *time share* ont fortement contribué à ce développement. Sint Maarten concentre également une grande partie de villas et d'appartements de luxe<sup>5</sup> utilisés comme résidences secondaires. Selon les professionnels, plus de 900 d'entre elles, appartenant principalement à des propriétaires nord-américains, sont destinées à la location touristique. Côté français, selon la Collectivité, le nombre de résidences secondaires proposées à des touristes s'élève à près de 500.

### **Un contexte plus difficile**

Malgré le potentiel du territoire et une coopération renforcée, de fortes inquiétudes notamment quant à la concurrence néerlandaise sont exprimées par les professionnels français du secteur.

L'attractivité touristique de la collectivité de Saint-Martin semble pénalisée par un environnement législatif plus contraignant que celui de la partie néerlandaise. À titre d'exemple, à Sint Maarten, le tourisme nocturne est une composante importante du secteur et a été permis grâce au développement d'une offre complète avec la présence de nombreux restaurants, d'une quinzaine de casinos, de bars et de discothèques. La croissance du nombre de licences d'exploitation atteste de la bonne tenue de cette branche qui employait en 2010 entre 1 500 et 2 000 personnes.

Selon les professionnels du secteur, la loi Girardin<sup>6</sup> liée à la défiscalisation n'aurait pas été favorable au

développement touristique de la partie française. En effet, la revente massive d'appartements défiscalisés a engendré un repli de la capacité d'hébergement touristique. Par ailleurs, le secteur doit composer avec un manque de personnel qualifié ainsi que des infrastructures insuffisantes, vieillissantes et d'un rapport qualité-prix jugé insuffisant par les professionnels.

Le tourisme est la première activité économique de la Collectivité, mais les difficultés à capter les retombées générées par la fréquentation élevée de l'île restent importantes et se reflètent dans l'évolution contenue du PIB par habitant.

### **Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), second pilier de l'économie**

Le secteur du BTP est l'autre secteur clé de l'île. Jusqu'en 2008, la croissance démographique et le développement économique de Saint-Martin ont contribué à la croissance du secteur, en dépit de la forte concurrence exercée par les entreprises implantées en partie néerlandaise. Le secteur est caractérisé par la prédominance de petites structures avec une proportion importante d'entreprises n'employant aucun salarié (80 %). En 2010, le BTP employait près de 400 salariés, soit 7,4 % des effectifs salariés recensés par l'Unédic, contre 478<sup>7</sup> salariés en 1999, soit 9,7 % des effectifs salariés.

Entre 1999 et 2010, le nombre de résidences principales a augmenté de 37,5 % notamment en réponse aux besoins d'une population croissante et au phénomène de décohabitation. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a connu également une progression accélérée passant de près de 240 logements en 1999 à 1 440 en 2010. Enfin, la construction de logements sociaux soutient l'activité du BTP à Saint-Martin. En 2010, 1 855 logements sociaux sont enregistrés. Leur gestion est assurée par trois sociétés qui interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre, autre activité du secteur.

### **Une commande publique insuffisante entre 2007 et 2010**

Malgré le manque de statistiques, certains éléments qualitatifs disponibles font état d'un net ralentissement de l'activité du secteur depuis fin 2007, en lien avec les premiers signes de la crise, et dans un contexte où les marges de manœuvre financière de la Collectivité ont été sensiblement réduites depuis son évolution statutaire.

Le nombre de permis de construire délivrés par la Collectivité baisse de 7,6 % en moyenne par an entre 2000 et 2010 et chute de 45,3 % entre 2007 et 2010. Côté néerlandais, l'évolution est similaire et le nombre

<sup>4</sup> CBS : Central Bureau of Statistics, Sint Maarten.

<sup>5</sup> D'une valeur de plus de 400 000 USD.

<sup>6</sup> La loi dite « Girardin » encourage les investissements en Outre-mer en accordant des réductions d'impôts aux acquéreurs de logements neufs sous certaines conditions, notamment louer le bien pendant 6 ans à des personnes qui en font leur habitation principale.

<sup>7</sup> Selon l'Insee.

## Le rôle de la Collectivité

de permis de construire résidentiels et commerciaux a diminué brutalement entre 2007 et 2010 (-51,7 % de permis de construire accordés).

### Évolution du nombre de permis de construire

(en nombre)	2007	2008	2009	2010	Var 10/07
Saint-Martin					
Demandes enregistrées	146	142	130	118	-19,2%
Permis accordés	137	127	97	75	-45,3%
Sint Maarten					
Demandes enregistrées	395	362	283	234	-40,8%
Permis accordés	330	295	196	168	-49,1%

Sources : Collectivité de Saint-Martin, Government of Sint Maarten.

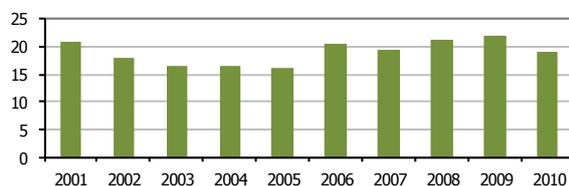
À Sint Maarten, la construction d'infrastructures publiques aurait permis de limiter la baisse d'activité dans le secteur : 3 permis de construire ont été délivrés en 2007 contre 10 en 2010. À l'inverse, côté français, suite au changement de statut, et compte tenu du manque de moyens et d'effectifs, la Collectivité n'a pu jouer le rôle contracyclique attendu.

### Une faible compétitivité des entreprises saint-martinoises

Afin de palier le manque de demandes privées, les grandes entreprises de construction de Sint Maarten se sont diversifiées géographiquement en pénétrant de nouveaux marchés tels que Saint-Eustache, Saba et Anguilla. Côté français, les entreprises souffrent d'un manque de compétitivité. Selon les professionnels du secteur, le respect des normes européennes et les salaires minimaux plus élevés pèsent sur la compétitivité des entreprises saint-martinoises, tant sur le marché local qu'international. Le salaire horaire minimum à Sint Maarten s'élève à 3,46 €<sup>8</sup> contre 9,53 € côté français.

L'évolution des crédits immobiliers accordés aux entreprises reflète également l'atonie du secteur. Entre 2001 et 2010, le montant des crédits à l'habitat octroyés aux entreprises est relativement stable avec une variation annuelle moyenne de -1 %.

### Évolution des crédits à l'habitat accordés aux entreprises (en millions €)



Source : IEDOM.

Le secteur du BTP constitue, après le tourisme, une activité clé de Saint-Martin, dont l'atonie reflète en partie la quasi stabilité du PIB par habitant.

Saint-Martin, ancienne commune de Guadeloupe, a été érigée en collectivité d'outre-mer (COM) par la loi organique du 21 février 2007. La population saint-martinoise s'était prononcée, en 2003, en faveur de cette évolution pour une meilleure prise en compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île.

### Un transfert de compétences et une mutation des instances dirigeantes

Saint-Martin cumule désormais les compétences d'une commune, d'un département et d'une région mais aussi certaines compétences relevant des prérogatives de l'État (fiscalité, transports routiers, ports maritimes, voirie, tourisme, droit domaniale de la Collectivité, accès au travail des étrangers, urbanisme, construction, logement, énergie, création et organisation des services et des établissements publics, entre autres).

La réforme statutaire a eu un impact direct sur l'organisation de l'administration. Le Conseil Municipal et la fonction de maire ayant disparu, une démocratie directe locale est mise en place permettant à la Collectivité de s'administrer librement. Ont ainsi émergé quatre nouvelles institutions (Conseil territorial, Conseil exécutif, Conseil économique, social et culturel, Conseil des quartiers) et un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein de la COM. Le Conseil Territorial est désormais l'instance décisionnaire des politiques locales.

Au niveau européen, la ratification du traité de Lisbonne en 2009 a identifié la nouvelle collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. S'il permet de bénéficier des fonds structurels, ce statut de RUP impose l'application de l'ensemble du droit communautaire européen, contrairement à Sint Maarten, dont le statut de PTOM lui confère une autonomie plus grande et n'est pas considéré comme faisant partie du territoire de l'Union européenne.

### Une gestion budgétaire difficile

Le changement statutaire de Saint-Martin s'est opéré dans un contexte financier difficile, la commune ayant alors été placée sous la tutelle de la Chambre régionale des Comptes qui proposait diverses mesures de redressement. Cette dégradation des comptes, qui remonte au début des années 1990, explique pour partie la progression très contenue du PIB par habitant sur la période 1999-2010, les marges de manœuvre communales pour relancer l'économie étant alors limitées.

Après la réforme statutaire, les difficultés de gestion budgétaire ont perduré et se sont même aggravées en 2010-2011. L'autonomie fiscale est l'une des principales raisons de cette dégradation.

<sup>8</sup> Le salaire minimum est estimé à 8,56 florins au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La suppression et la création simultanée de certains impôts et taxes<sup>9</sup>, la modification des taux d'autres impôts, la mauvaise qualité du fichier d'adressage ont rendu difficile l'adaptation des systèmes informatiques nationaux de traitement des impôts aux spécificités fiscales de Saint-Martin, engendrant des difficultés de recouvrement.

Le budget de la Collectivité a également pâti de la suppression de l'octroi de mer (une ressource de l'ordre de 12 millions € en 2008), de la fin des avances de l'État par 12<sup>es</sup> sur les impositions sur rôle et de la nette diminution dès 2009 de la dotation globale de compensation (DGC). Afin d'atténuer ces difficultés et d'assurer son rôle de soutien à l'économie saint-martinoise, la priorité de la Collectivité a été de trouver de nouvelles ressources. Aussi, le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté fin 2009 : 6,3 millions € de produit en 2011 et une prévision de 15 millions € d'ici quelques années. En plus de la mise en œuvre de cette taxe et d'avances remboursables par l'État en 2010 et 2011, un protocole d'accord État-Collectivité comportant une avance de l'État de 18 millions € et un prêt de 25 millions € octroyé par l'Agence Française de Développement ont été signés fin 2012. Les conventions visent à permettre un redressement financier de la Collectivité à un horizon de cinq ans.

### **Les enjeux de la Collectivité**

En dépit de cette préoccupation budgétaire forte, l'enjeu de la Collectivité de Saint-Martin demeure la mise en place des conditions du développement économique et social de l'île et l'accompagnement de la commande publique pour favoriser la relance économique.

Si les résultats de cette volonté politique ont été peu visibles sur la période d'étude considérée, ils seront probablement plus marqués au cours de la prochaine décennie compte tenu des actions entreprises et des chantiers lancés. L'amélioration perceptible de la situation financière de la Collectivité à fin 2013 est de nature à favoriser cette relance économique.

Depuis sa mise en place, la Collectivité de Saint-Martin cherche en effet à rendre plus cohérentes et lisibles les actions menées sur le plan économique. Dans ce cadre, elle a créé en 2009 la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) et a œuvré sur le plan de l'emploi en organisant des programmes de formation et en visant l'objectif de création d'un service de formation professionnelle.

Plus globalement, le contrat de développement 2011-2013 entre l'État et la Collectivité (81 millions €) comportant des fonds européens vise à favoriser la réalisation d'infrastructures, d'actions de formation et

de cohésion sociale, et à améliorer le cadre de vie des saint-martinois.

Le tourisme étant le moteur de l'économie saint-martinoise, la Collectivité a défini un schéma territorial de développement et d'aménagement touristique 2010-2015 (SDAT). Ce plan comporte plusieurs actions, dont certaines sont d'ores et déjà réalisées : nouvelle classification des établissements mise en œuvre en 2013, incitations à rénover ayant conduit à la mise à niveau de plusieurs établissements. Une mise à jour de cette stratégie sur la période 2016-2020 est en cours.

S'agissant des échanges avec la partie néerlandaise, une commission mixte sur la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten a été mise en place en 2011. Cette instance accorde une place importante aux affaires économiques et aux sujets d'intérêt commun tels la sécurité, les transports et la santé.

### **La commande publique, moteur de la relance économique**

La Collectivité soutient l'activité économique de l'île grâce à la commande publique. De nombreux chantiers ont été lancés. Parmi les chantiers récents, la construction de la médiathèque et des archives territoriales, les travaux de rénovation et d'équipement des trois collèges et du lycée, la construction de deux réservoirs d'eau potable ainsi que divers travaux de réfection de voirie sont les plus notables.

Les perspectives en matière de commande publique pour les prochaines années se concentrent sur les travaux relatifs à la mutation des dessertes aérienne et maritime de Saint-Martin. À la suite de la définition de sa stratégie touristique, la Collectivité cible une clientèle haut de gamme nécessitant la mise en œuvre de projets structurants sur le territoire pour la période 2014-2017. L'aménagement de la baie de Marigot, initié depuis 1997, en est l'illustration la plus aboutie. Le schéma directeur de ce projet prévoit un port de plaisance, avec l'accueil de la moyenne croisière, et un aménagement complet de la baie dotée de nombreuses commodités touristiques. Ce projet s'accompagnera d'un programme de redynamisation du centre-ville de Marigot. L'enjeu économique de ce projet est très fort compte tenu de son impact sur l'avenir touristique de Saint-Martin et de la volonté de la Collectivité d'en faire un port d'attache incontournable pour la moyenne croisière.

L'aéroport devrait également connaître des aménagements destinés à favoriser la fréquentation de l'île par une clientèle haut de gamme, d'autant que les infrastructures aéroportuaires de la partie hollandaise ne sont pas adaptées à ce segment de clientèle. Il est prévu l'allongement de la piste d'atterrissage pour recevoir des avions de capacité plus importante (200 à 300 mètres de plus), un parking privé ainsi que des hangars pour les avions privés. Un autre grand projet lancé par la Collectivité début 2014 est la construction de la Cité scolaire de La Savane à Grand-Case.

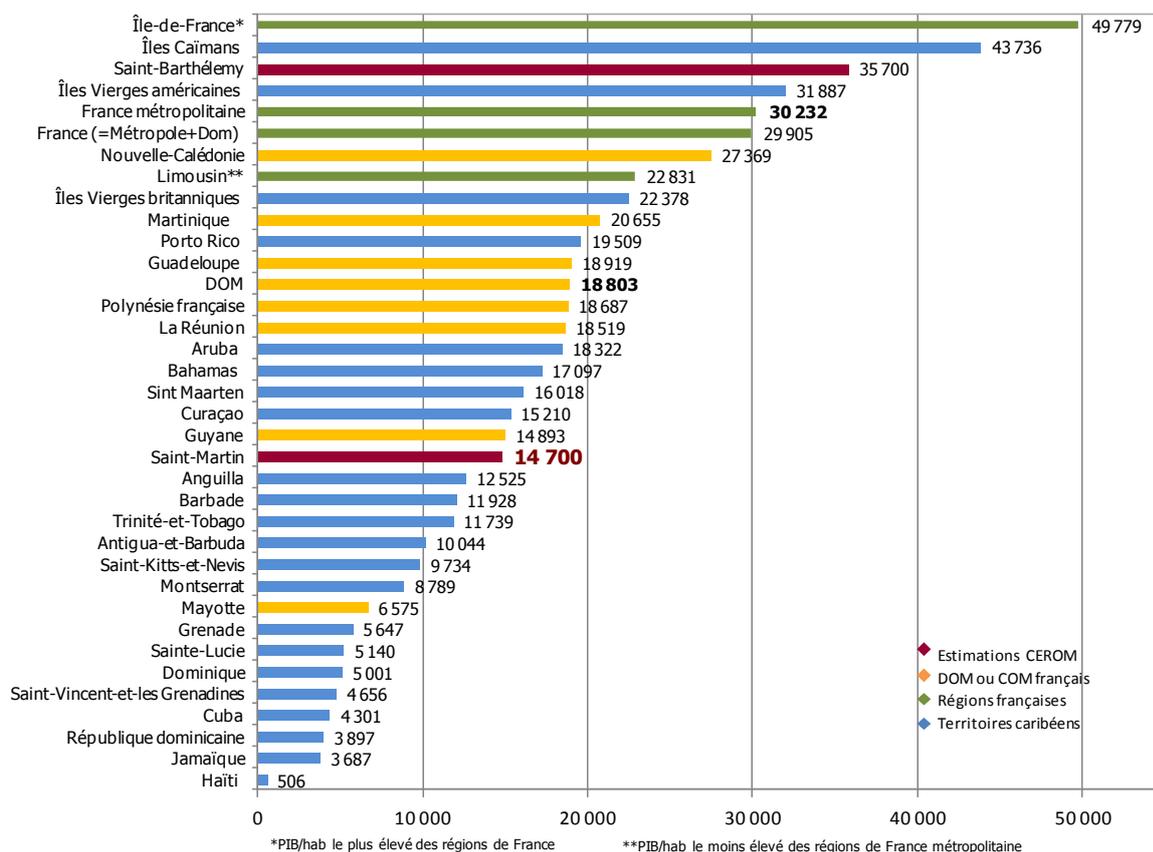
<sup>9</sup> Il s'agit notamment de la suppression de la taxe d'habitation, de l'ISF, de la taxe professionnelle, de la TVA et de la création de Taxe générale sur le chiffre d'affaires, du droit de licence et patente, de la vignette automobile.

Il s'agit d'un projet complet (lycée, collège, infrastructures sportives) d'une surface de 6 300 m<sup>2</sup> pour un coût global de 17 millions €.

Grâce à ces projets d'envergure, la Collectivité entend jouer un rôle déterminant dans l'économie saint-martinoise en impulsant une dynamique de moyen et long terme dans les secteurs clés, notamment le tourisme et le BTP.

## Comparaison régionale

PIB par habitant en 2010 (en € courants)



Le PIB par habitant de Saint-Martin en 2010 est nettement inférieur à la moyenne pour la France entière (29 905 € en 2010). Il se situe à un niveau inférieur à celui observé en Guadeloupe et à Sint Maarten mais proche de celui observé en Guyane, à Anguilla et à la Barbade. Il se classe toutefois parmi les dix PIB par habitant les plus élevés de la zone Caraïbe.

Le PIB par habitant de Sint Maarten, estimé en 2010 à 16 000 €, est supérieur à celui de la partie française. Sur la période 2005-2010, sa croissance annuelle moyenne est estimée à 2,5 %, soit un résultat proche des performances des pays de la zone monétaire *Eastern Caribbean Currency Union* ou ECCU (2,3 % de croissance annuelle moyenne).



Le projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) est né en 2003 sous l'impulsion de sept institutions – l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer (IEDOM), l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie française (SPPE) (aujourd'hui dissous), l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Directeur de la publication : N. de Sèze – Responsable de la rédaction : J.-M. Paugam  
 Participation aux travaux : D. Lauret (IEDOM Siège), M. Dahman-Saidi, G. Dubois, R.-M. Jean (IEDOM Guadeloupe),  
 F. Breuilh (Insee), M. Minatchy (AFD Guadeloupe)  
 Éditeur : IEDOM – Achevé d'imprimer : octobre 2014 – Dépôt légal : octobre 2014 – ISSN 2114-0456

